



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT EN CHARGE DU TOURISME

## PARC NATIONAL DE MOHÉLI (PNM)

BP 129 – Nioumachi – Île Autonome de Mohéli – Union des Comores

Tél : (+269) 723 00 08 | moheliparc@gmail.com



Financement : *Projet Ulanga Mali (CKM 1151) — AFD / Union Européenne*

### TERMES DE RÉFÉRENCE

#### Poste d'Éco-garde — Parc National de Mohéli

#### FICHE SYNOPTIQUE DU POSTE

<b>Titre du poste</b>	Éco-garde du Parc National de Mohéli
<b>Catégorie</b>	Personnel de maîtrise
<b>Organisation</b>	Parc National de Mohéli (PNM) — EPA à personnalité juridique
<b>Projet</b>	Ulanga Mali – CKM 1151 (Composante 1) — AFD / UE
<b>Lieu d'affectation</b>	Village d'affectation dans la zone du PNM — Île de Mohéli
<b>Type de contrat</b>	CDD de droit privé (code du travail comorien) — 1 an renouvelable après évaluation positive
<b>Période d'essai</b>	3 mois — renouvelable une fois
<b>Horaire</b>	Temps plein — rotations incluant patrouilles nocturnes et de week-end
<b>Superviseur direct</b>	Chef des Opérations du PNM
<b>Ligne hiérarchique</b>	Chef des Opérations → ChdM Surveillance et Police de la Nature → Directeur Technique → Directeur Exécutif
<b>Fréquence de reporting</b>	Fiche journalière d'activités terrain dans la base de données PNM
<b>Évaluation</b>	Semestrielle — Chef des Opérations + DT, avec épreuves physiques.
<b>Date limite de candidature</b>	22/07/2026

## 1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PNM

Le Parc National de Mohéli (PNM) est un Établissement Public National à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Créé en 2001 (décret N° 01-053/CE) et restructuré par le décret N° 15-188/PR du 21 novembre 2015, il constitue une aire protégée de catégorie VI de l'UICN, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement chargé du Tourisme (MET).

Avec 644 km<sup>2</sup> dont 472 km<sup>2</sup> marins et 172 km<sup>2</sup> terrestres, le PNM abrite des écosystèmes d'une richesse exceptionnelle : récifs coralliens, herbiers marins, mangroves, plages de ponte de tortues marines (*Chelonia mydas*, *Eretmochelys imbricata*), dugongs, dauphins, baleines à bosse, oiseaux marins et 55 km de linéaire côtier et 19 villages riverains sont intégrés dans la gestion participative du Parc.

Depuis juillet 2024, le projet Ulanga Mali (CKM 1151), cofinancé par l'AFD et l'UE (Composante 1), appuie le PNM. Dans ce cadre, le PNM recrute des éco-gardes pour assurer la surveillance, le suivi écologique et le lien communautaire au sein du Parc.

## 2. PLACE DU POSTE DANS L'ORGANISATION

L'éco-garde appartient au personnel de maîtrise du PNM. Il (elle) est recruté(e) par le Directeur Exécutif, sur la base d'un appel à candidatures local ou restreint, après test physique et entretien. Sa ligne hiérarchique est la suivante :

- Chef des Opérations — encadrement direct quotidien des patrouilles et opérations de surveillance ;
- Chargé de mission Surveillance et Police de la Nature (SPN) — planification des missions et suivi des PV ;
- Directeur Technique (DT) — supervision technique de l'ensemble des activités de terrain ;
- Directeur Exécutif (DE) — autorité hiérarchique ultime du PNM.

*L'éco-garde travaille également en lien fonctionnel avec les ChdM Environnement marin et côtier, Forêt, Bassins-versants et espèces associées, et CSEE pour les activités de bio-monitoring et de sensibilisation.*

## 3. PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

### 3.1 Surveillance et protection

---

- Surveiller quotidiennement son terroir terrestre, marin et côtier affecté ;
- Participer obligatoirement aux patrouilles collectives organisées par le PNM, de jour et de nuit, y compris les week-ends, jours fériés et périodes de grandes festivités (Aïd el-Fitr, Aïd el-Kébir, Mwaka, jours fériés nationaux comorien sans exception) ;
- Constater, verbaliser et transmettre à la hiérarchie tout acte de braconnage ou infraction constatée (PV conforme à la procédure PNM) ;
- Signaler immédiatement toute situation anormale au Chef des Opérations (braconnage, feu, intrusion) ;
- Participer aux opérations de surveillance conjointes avec les forces de l'ordre (gendarmerie, FCD, garde-côtes) sous la coordination du Responsable Relations Forces de l'Ordre.

### 3.2 Suivi écologique (bio-monitoring)

---

- Accomplir les suivis biologiques (comptages de tortues, poissons, oiseaux, mammifères marins, Roussette de Livingstone, makis, flore endémique terrestre...) selon les fréquences et protocoles validés par les ChdM Environnement marin et Bassins-versants ;
- Remplir quotidiennement la fiche journalière d'activités dans la base de données du PNM (saisie tablette / outil numérique) ;
- Géolocaliser les observations remarquables (espèces, incidents, infractions) avec le GPS ou l'application dédiée ;
- Participer aux formations techniques organisées par le PNM (protocoles de suivi, utilisation des équipements, législation).

### 3.3 Lien communautaire et sensibilisation

---

- Rendre compte régulièrement à sa communauté villageoise du travail de surveillance effectué et de la situation qui prévaut dans son secteur ;
- Assurer le lien de communication entre son village et le PNM — relayer les informations du PNM vers la communauté et vice-versa ;
- À la demande des ChdM CSEE et Développement local, participer aux activités de sensibilisation et d'éducation environnementale dans les villages ;
- Contribuer au respect et au renouvellement des accords de cogestion dans son village.
- Assurer une présence régulière dans les villages riverains;

- Faciliter la remontée d'informations entre les communautés et la Direction du Parc.
- Informer les communautés sur les enjeux de conservation de la biodiversité et les services écosystémiques.
- Encourager la participation active des communautés aux activités de conservation et de restauration des écosystèmes.
- Appuyer les comités villageois de gestion des ressources naturelles dans l'exercice de leurs missions.
- Faciliter les échanges entre le PNM et les communautés afin de recueillir leurs préoccupations et leurs propositions.
- Participer aux réunions communautaires pour présenter les activités du parc et recueillir les avis des populations.
- Assurer un retour d'information aux communautés sur les résultats des activités de surveillance.

## 4. PROFIL RECHERCHÉ

### 4.1 Formation et aptitude

- Niveau minimum licence en biologie, écologie, géographie ou domaine équivalent. À défaut, une expérience significative et documentée comme agent communautaire ou de terrain sera considérée comme équivalente ;
- Bonne condition physique et aptitude avérée à travailler dans des conditions difficiles (terrain accidenté, nuit, milieu marin) ;
- Aptitude à la natation souhaitée — test pratique en mer ou en lagon prévu lors de la sélection ;
- Certificat médical d'aptitude physique requis.

### 4.2 Expérience et compétences

- Connaissance du territoire du PNM, de ses espèces emblématiques et de sa réglementation (zones, interdictions, accords de cogestion) ;
- Expérience dans les aires protégées, la conservation ou la surveillance des ressources naturelles est un atout ;
- Capacité à remplir des fiches de terrain et à utiliser des outils numériques basiques (tablette, GPS) ;

### 4.3 Qualités personnelles

- Intégrité, honnêteté et résistance absolue à toute forme de corruption ou de complicité avec des braconniers ;
- Discipline, respect des procédures et de la hiérarchie ;
- Motivation sincère pour la conservation de la biodiversité et le travail de terrain ;
- Sens du travail en équipe et capacité à travailler dans des conditions difficiles (nuit, pluie, mer agitée) ;
- Aptitude à communiquer avec les communautés villageoises et à jouer un rôle de lien social.

### 4.4 Langues

- Maîtrise du comorien — obligatoire (langue de travail avec les communautés) ;
- Connaissance du français suffisante pour rédiger un PV et remplir les fiches de terrain ;

*Conformément au Manuel PNM, les éco-gardes recrutés doivent avoir subi avec succès des épreuves de sélection théoriques, pratiques et physiques. Les candidatures féminines sont vivement encouragées et engagements genre Ulanga Mali).*

## 5. LIVRABLES ATTENDUS

Livrable	Fréquence
Fiche journalière d'activités remplie dans la base de données PNM	<i>Quotidienne</i>
PV d'infractions transmis à la hiérarchie (Chef des Opérations → CdM SPN)	<i>À chaque constat d'infraction</i>
Rapport de patrouille (zones couvertes, observations, incidents)	<i>Après chaque patrouille</i>
Données de bio-monitoring (protocoles espèces) saisies et transmises	<i>Selon protocoles CdM</i>
Participation aux formations du PNM	<i>Selon convocation</i>
Compte-rendu de situation transmis au village et au PNM	<i>Mensuel</i>

## 6. CONDITIONS DU POSTE

### CONDITIONS D'EMPLOI (conformément au Manuel des procédures PNM)

Type de contrat	CDD de droit privé — 1 an, renouvelable après évaluation positive
Période d'essai	3 mois — renouvelable une fois. Résiliation possible sans indemnité ni préavis
Horaire	Temps plein — rotations incluant patrouilles nocturnes, de week-end, jours fériés et périodes de grandes festivités selon planning établi par le Chef des Opérations
Évaluation de performance	Semestrielle — Chef des Opérations + DT, incluant épreuves physiques et test des connaissances

## 7. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

### 7.1 Dossier de candidature

Les candidat(e)s doivent soumettre :

- Un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation adressée au Directeur Exécutif du PNM ;
- Les copies des diplômes certifiées ou attestations de formation ;
- Un certificat médical d'aptitude physique en cours de validité ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Deux référents professionnels ou communautaires vérifiables ;

### 7.2 Soumission

Déposer le dossier sous enveloppe scellée, avec la mention « Candidature au poste d'Eco garde \_PNM) », à déposer au siège du Parc National de Mohéli – Nioumachoi – Mohéli – Union des Comores

**Date limite : 22/07/2026**

### 7.3 Processus de sélection

---

Conformément au Manuel PNM, la sélection comporte trois étapes :

- Examen des dossiers sur la base du profil de poste ;
- Entretien individuel devant le comité de recrutement;
- Tests physiques obligatoires : endurance (marche/course), natation en milieu naturel, et épreuves théoriques (réglementation PNM, connaissances écologiques de base).

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront convoqué(e)s aux tests. Les femmes qualifiées sont vivement encouragées à postuler.

---